

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 20 juin 2014

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 15.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**A l'ordre du jour :**

Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, Avenant à la convention de fourniture d'eau potable, Rapport service eau et assainissement, Tarifs eau et assainissement, Remplacement des équipements de la salle des fêtes, Questions diverses.

Le conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

A l'issue du dépouillement, sont proclamés élus délégués : M. Daniel SAVOYE, M. Patrick CHAPELUT et M. Jean-Pierre FLEURY.

Sont proclamés élus suppléants : Mme Nicole DERVIN, M. Philippe JOLY et M. Jean-Luc LAMPE.

**Avenant à la convention de fourniture d'eau potable**

M. le maire présente au conseil municipal un projet d'avenant à la convention de fourniture d'eau potable, afin d'entériner :

- la substitution de la Communauté de Communes Haut-Bugey à la Communauté de Communes d'Oyonnax,
- la substitution de la Société des Eaux du Haut-Bugey au groupement SAUR-NGE.

Le conseil approuve le projet d'avenant et autorise le maire à le signer.

**Rapport service eau et assainissement**

Le Conseil prend connaissance des rapports de l'année 2013 sur les services eau et assainissement et donne son approbation à leur contenu.

**Tarifs eau et assainissement**

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 :

- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'eau : 0.80 Euros
- Prix de vente hors taxes du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0.40 Euros
- Part fixe hors taxes de l'eau : 15.00 Euros
- Part fixe hors taxes de l'assainissement : 8.00 Euros

**Remplacement des équipements de la salle des fêtes**

M. le maire présente un devis de la société Froid et Machine pour le remplacement des éléments de cuisine de la salle des fêtes.

Un nouveau devis sera proposé après examen de la commission travaux.

### Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux communaux, les biens divers et les établissements industriels.

Il est proposé au conseil municipal de soumettre au conseil communautaire comme membres de la commission intercommunale des impôts directs deux personnes, un administré et un contribuable payant des impôts sur la commune mais domicilié hors du territoire de la Communauté de communes Haut-Bugey :

- M. Michel LEPLAT
- M. Claude HERBERT.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'un devis de la société Bugey Dombes Bresse Sécurité, pour la vérification des extincteurs,
- du résultat des ventes de bois du 11 juin 2014, d'un montant de 90 029.00 € HT,
- du dossier de consultation concernant les travaux de relevage de tombes au cimetière,
- de la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des Petits Sapins, pour la reprise de la cantine-garderie par la commune à la rentrée scolaire 2014-2015. Le conseil donne un avis favorable pour la mise en place d'un service de cantine le mercredi midi,
- la reconstitution d'un parachutage à la Prairie d'Echallon le 6 juillet 2014 n'aura pas lieu,
- du passage du Tour de France sur la commune le 16 juillet 2014. La circulation et le stationnement seront interdits le long du parcours.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 24 JUILLET 2014

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. L.", written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. L.", written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular blue stamp with the text "MAIRIE D'ECHALLON" and "(Ain)" and a central emblem.